



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Trente-quatrième session
Genève, 1^{er}-3 novembre 2017

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa trente-quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2017



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Conclusions concertées.....	3
A. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.....	3
B. Rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions.....	4
C. Questions diverses.....	4
II. Conclusions concertées.....	5
A. Résumé du Président.....	5
B. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.....	7
C. Rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions.....	9
D. Questions diverses.....	11
III. Conclusions concertées.....	14
A. Ouverture de la session.....	14
B. Élection du Bureau.....	14
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	14
D. Résultats de la session.....	15
E. Adoption du rapport.....	15
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session.....	16
II. Participation.....	17

Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-quatrième session au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2017.

I. Conclusions concertées

A. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

(point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Reconnaissant le rôle fondamental que la comptabilité et la publication d'informations par les entreprises jouent dans la réalisation des ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Maafikiano de Nairobi*, de poursuivre ses travaux sur la publication d'informations sur la durabilité,

Ayant examiné les précieuses contributions des principales parties prenantes de la publication intégrée d'informations non financières relatives à la durabilité,

1. *Prend note* des progrès notables que le secrétariat de la CNUCED a réalisés en ce qui concerne la publication par les entreprises d'informations sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'ensemble d'indicateurs de base relatifs aux ODD qu'il a proposé, conformément au cadre de suivi des ODD élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour aider les pays à renforcer la contribution des informations publiées par les entreprises à la réalisation des objectifs ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les indicateurs de base des ODD dans le cadre d'un document d'orientation qui sera élaboré pendant l'intersession en collaboration avec le Groupe consultatif du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à préparer des études de cas sur les pratiques exemplaires de présentation d'états financiers conformes aux ODD ;

4. *Attend avec intérêt* la suite des travaux du secrétariat de la CNUCED sur l'établissement de métadonnées explicatives concernant l'indicateur 12.6.1 – nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité – de l'ODD 12, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

3 novembre 2017

* TD/519/Add.2.

B. Rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions

(point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Considérant que la divulgation par les entreprises d'informations sur les risques comparables, utiles et fiables contribue de façon essentielle à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement, à la prise de décisions éclairées et à une gestion judicieuse des risques,

Prenant acte du fait que la publication d'informations par les entreprises tend à s'améliorer au niveau mondial, notamment sous l'impulsion du Conseil de stabilité financière et de son Équipe spéciale sur les informations financières ayant trait au climat,

1. *Salue* l'ampleur et la profondeur des débats au titre de l'examen de ce point de l'ordre du jour, qui est présenté dans le document TD/B/C.II/ISAR/82 établi par le secrétariat de la CNUCED ;

2. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer à faciliter le partage des bonnes pratiques et l'échange sur les difficultés rencontrées en matière de divulgation des risques, y compris à des fins d'harmonisation, en particulier en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la contribution de l'information à l'évaluation des risques et l'utilité de la publication d'informations par les entreprises pour la prise de décisions.

*Séance plénière de clôture
3 novembre 2017*

C. Questions diverses

(point 5 de l'ordre du jour)

A

Expériences d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Prenant acte des progrès accomplis par les États membres dans l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité mis au point par la CNUCED,

Prenant acte aussi du rôle utile que le guide joue dans l'évaluation des besoins nationaux en matière de capacités réglementaires, institutionnelles et humaines aux fins de la publication d'informations de qualité, ainsi que dans l'établissement de plans d'action et la mise au point d'initiatives de développement des capacités destinées à renforcer le cadre dans lequel les entreprises publient leurs informations,

1. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de poursuivre l'actualisation du guide sur la base des données d'expérience communiquées par les États membres en tenant compte de l'évolution des bonnes pratiques dans le domaine de la publication d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance et de la comptabilité en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ;

2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de mobiliser des fonds pour promouvoir le guide et inciter d'autres pays à l'utiliser.

B

La comptabilité et les activités d'information des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en tant que moyen de parvenir à l'inclusion financière

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Ayant examiné les progrès réalisés par le secrétariat de la CNUCED dans la mise en œuvre d'un volet sur la comptabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, dans le cadre d'un projet d'appui technique au titre du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Support developing country policymakers in the formulation of national entrepreneurship policies through the implementation of Entrepreneurship Policy Frameworks »,

1. *Prend note* du rôle essentiel que joue la comptabilité dans l'amélioration de l'inclusion financière et des connaissances financières des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, qui leur permet de se développer, de créer de nouveaux emplois et de contribuer à une croissance durable et équitable, comme le montrent les résultats positifs des deux ateliers régionaux organisés par le secrétariat de la CNUCED en Amérique latine et en Afrique durant l'intersession ;

2. *Invite* le secrétariat de la CNUCED, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, à continuer d'aider les États membres à appliquer les recommandations issues des ateliers régionaux, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités réglementaires, institutionnelles et humaines, le renforcement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la comptabilité et les activités visant à faciliter la coordination entre parties prenantes aux niveaux national et régional, notamment entre organismes de réglementation et de normalisation, investisseurs et prestataires de services financiers, et organismes de promotion et associations de microentreprises et de petites et moyennes entreprises.

*Séance plénière de clôture
3 novembre 2017*

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a souligné l'importance des ODD pour la croissance économique des États membres et la façon dont le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication contribuait, depuis sa création en 1982, à promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises. Le Chef du Service des entreprises de la Division a ensuite donné un aperçu des points de l'ordre du jour de la session.

2. Pendant la table ronde d'ouverture, cinq intervenants ont fait une présentation : le Chef du contrôle de gestion de la Banque nationale brésilienne de développement économique et social, un représentant du Conseil des normes comptables internationales, le Chef du Centre pour la réforme de l'information financière de la Banque mondiale, le Vice-Président de la Fédération internationale des experts-comptables et un représentant du Conseil d'administration de l'Autorité belge des services et marchés financiers.

3. Un intervenant a souligné que grâce à une information intégrée de qualité présentant les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités, les entreprises pouvaient fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes une image plus complète. Cette information pouvait contribuer à réduire l'asymétrie de l'information pour les parties prenantes et améliorer la qualité des décisions d'investissement. Les investisseurs, lorsqu'ils évaluaient les risques, étaient susceptibles de chercher des informations dans les rapports sur la responsabilité sociale et sur les impacts environnementaux. Il était donc dans

l'intérêt des entreprises de diffuser ces renseignements et de veiller à ce qu'ils parviennent directement aux investisseurs et aux autres parties prenantes, plutôt que par l'intermédiaire de tiers, afin de réduire les risques de malentendu. La communication d'information intégrée devrait faire pleinement partie des systèmes de comptabilité et d'information financière et des systèmes de contrôle interne qui s'y rapportaient, et les rapports devraient pouvoir être automatiquement produits. L'établissement d'un rapport séparé sur les indicateurs sociaux et environnementaux pourrait ne guère présenter d'intérêt, et ces renseignements devraient plutôt être présentés en même temps que les états financiers. Il était également essentiel de fournir une information intégrée pour le suivi de la réalisation des ODD. Bien qu'elle ne soit pas encore obligatoire dans la plupart des pays, la publication par les entreprises d'informations relatives aux impacts sociaux et environnementaux de leurs activités devait devenir la norme dans un futur proche.

4. Un autre intervenant a souligné que les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales, qui étaient axées sur les aspects financiers, n'obligeaient pas actuellement les entreprises à rendre compte des impacts sociaux ou environnementaux de leurs activités. Ce point de vue était partagé par un autre intervenant qui a expliqué que la Banque mondiale évitait de demander à ses pays clients d'élaborer des normes d'information non financière, car il leur était déjà difficile de répondre aux exigences des IFRS. Dans de nombreux cas, les pays en développement et les pays en transition n'avaient pas la capacité d'intégrer les concepts à la base des règles d'information financière et des règles comptables fondées sur les IFRS. Il pouvait être pour l'instant trop contraignant de demander à ces pays d'ajouter à l'information financière des éléments non financiers, notamment relatifs aux indicateurs environnementaux et sociaux.

5. Certains intervenants ont estimé d'un commun accord que les états financiers devraient être plus faciles à lire et à comprendre. Certaines informations devraient être présentées en tant que postes dans les états financiers plutôt qu'en note de bas de page. Un intervenant a déclaré que le Conseil des normes comptables internationales prévoyait de réviser la directive sur les commentaires de la direction afin de faciliter l'intégration dans les rapports d'entreprise d'informations sur la durabilité. Un représentant s'est interrogé sur l'intérêt d'ajouter des informations non financières aux IFRS tandis qu'un autre représentant souhaitait que l'ONU joue un rôle de chef de file dans l'intégration au niveau mondial de données non financières dans les informations publiées par les entreprises.

6. Un autre intervenant a souligné le rôle important que la génération Y, soit les jeunes de 20 à 30 ans environ, devaient jouer dans l'évolution de la profession comptable. La nouvelle génération de comptables était rompue à l'informatique, particulièrement aux moyens de communication, et l'intelligence artificielle jouerait un rôle croissant dans la profession. La disponibilité et la sophistication croissante des outils informatiques faciliteraient également la publication dématérialisée d'informations, et la profession devait donc adapter ses normes et ses règles, par exemple en fournissant un appui et une formation aux personnes chargées de la préparation des états financiers. Un intervenant était du même avis, tandis qu'un autre a insisté sur l'importance de la formation et souligné les différences qui existaient entre les pays quant à l'évaluation de la juste valeur et la comptabilisation des transactions.

7. En ce qui concernait les ODD et l'information non financière, un autre intervenant a noté qu'en vertu de la législation de l'Union européenne, les grandes banques, les compagnies d'assurances et les entreprises de plus de 500 employés étaient tenues de divulguer des informations non financières. En Belgique, il était obligatoire de fournir des informations sur la diversité de genre et les indicateurs de résultats, ainsi que des données relatives au respect des droits de l'homme par les entreprises, notamment concernant le travail des enfants. Les parties prenantes de l'entreprise (employés, clients et créanciers), les organismes de réglementation, le contrôleur légal des comptes et les membres de l'équipe de gestion (dirigeants et comptables) devaient pouvoir se référer à des normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies, la quatrième version des Lignes directrices pour l'établissement de rapports sur la durabilité, les orientations anticorruption de l'Union européenne et les normes de la Fédération internationale des experts-comptables

pour définir la structure des rapports. L'intervenant a souligné que l'information non financière contribuait à la réalisation des ODD.

B. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

(point 3 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur un ensemble d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des ODD ; il a également exposé les questions dont le Groupe de travail intergouvernemental d'experts serait appelé à débattre ainsi qu'une note de synthèse (TD/B/C.II/ISAR/81) établie pendant l'intersession afin de faciliter les discussions. Pour établir cette note, le secrétariat s'est appuyé sur les débats antérieurs du Groupe de travail intergouvernemental d'experts concernant le rôle de la publication d'informations dans le suivi de la réalisation des ODD, et il a passé en revue les principes et critères qui déterminaient le choix des indicateurs et présenté certains indicateurs de base. Un document contenant des informations détaillées sur les indicateurs retenus a également été distribué.

9. Pendant la première des deux tables rondes consacrées à ce point de l'ordre du jour, les intervenants représentaient l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), l'International Integrated Reporting Council (IIRC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et Adec Innovations.

10. Des intervenants ont présenté les normes de la GRI et la démarche d'information intégrée de l'IIRC, et ils ont débattu de leurs liens avec les ODD. La GRI formait un ensemble de normes de publication interdépendantes qui permettaient aux entreprises de rendre compte des impacts économiques, environnementaux et sociaux de leurs activités et de leur contribution à la réalisation des ODD. L'information intégrée, qui mettait l'accent sur les différents types de capital, la stratégie, les modèles économiques et la création de valeur, pouvait aider les entreprises à améliorer leur contribution à la réalisation des ODD grâce à une réflexion globale et à l'établissement de rapports intégrés pour en rendre compte.

11. Un intervenant a présenté les travaux de l'OCDE sur la mesure du chemin à parcourir pour atteindre les cibles des ODD et la publication d'informations par les entreprises concernant leur contribution au bien-être des populations. Un autre intervenant a souligné l'importance du travail décent tant pour les ODD que pour la contribution du secteur privé à leur réalisation. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT contenait des orientations sur la façon dont les entreprises pouvaient et devaient contribuer au développement durable. Lorsqu'elles établissaient leurs rapports sur la durabilité, les entreprises devraient s'inspirer de cet instrument de portée mondiale, qui couvrait différents aspects du travail décent, et adopter des indicateurs pertinents. D'autres indicateurs relatifs aux questions sociales – notamment les salaires et les conditions de travail – devraient être examinés.

12. Plusieurs intervenants ont reconnu que, dans certains cas, il était impossible de respecter l'obligation relative à la publication d'informations, que l'amélioration du comportement des entreprises était un objectif important, et qu'une démarche fondée sur les principes était utile. Ils ont également parlé de l'importance croissante des données, ainsi que des possibilités et des écueils liés à l'expansion du numérique.

13. Pendant le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont soulevé des questions relatives notamment à la nécessité de préciser les notions de publication d'informations sur la durabilité et de publication d'informations sur les ODD, d'harmoniser les cadres existants et d'appuyer les pays en développement ; ils ont aussi parlé du fait que l'information relative à la durabilité devait être fiable, du rôle du suivi et des incidences pour les gouvernements et sur le plan de la réglementation.

14. D'une manière générale, les intervenants et les représentants ont souligné l'importance de la comparabilité de l'information sur la durabilité et salué l'élaboration par le secrétariat de la CNUCED de l'ensemble d'indicateurs de base. Ils ont demandé à la CNUCED de continuer les travaux entrepris pour harmoniser les rapports sur la durabilité et définir des orientations en la matière afin d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour renforcer le rôle des informations publiées par les entreprises dans le mécanisme de suivi des ODD, et de faciliter l'agrégation des données, aussi bien à l'échelon de l'entreprise qu'aux niveaux national et mondial.

15. Pendant la seconde table ronde consacrée à ce point de l'ordre du jour, six intervenants ont été invités à présenter la perspective d'entreprises, de comptables, d'investisseurs, autrement dit de préparateurs et d'utilisateurs de l'information sur la durabilité.

16. Un intervenant a expliqué comment les entreprises pouvaient mener des évaluations de l'importance relative tout en faisant le point de la situation par rapport aux ODD et aux cadres de publication d'informations sur la durabilité existants. Les objectifs consistant à améliorer la rentabilité des entreprises grâce à la différenciation des produits, à minimiser l'impact environnemental et à favoriser le développement durable des communautés où elles étaient implantées étaient réalisables. Il fallait pour ce faire s'appuyer sur une gamme d'indicateurs sur la durabilité, notamment en ce qui concernait les émissions exprimées en équivalent-dioxyde de carbone, les déchets mis en décharge et l'intensité d'utilisation des ressources en eau douce.

17. Un autre intervenant a souligné l'importance des normes et des directives internationales de comptabilité et de publication, y compris de l'information intégrée, du SDG Compass et des recommandations de l'Équipe spéciale sur les informations financières ayant trait au climat établie par le Conseil de stabilité financière. Grâce aux indicateurs de base proposés par la CNUCED, les entreprises auraient accès à des systèmes de mesure appropriés et cohérents qui leur permettraient de publier des informations sur la durabilité qui soient comparables. La publication par les entreprises d'informations de qualité était nécessaire dans un environnement marqué par les changements démographiques, l'évolution des formes de travail, les bouleversements technologiques et les nouvelles perspectives sur la signification de la création de valeur.

18. S'exprimant du point de vue des cabinets comptables et d'autres prestataires de services, un autre intervenant a appelé l'attention sur le fait que les clients du secteur des services financiers avaient de nouvelles exigences, et qu'il était nécessaire d'incorporer la durabilité dans la stratégie des entreprises et l'information qu'elles publiaient. Par exemple, le secteur des services financiers pourrait faire beaucoup pour combler le déficit de financement des ODD en tirant profit de produits tels que les obligations vertes et l'assurance des risques climatiques. Même si les ODD étaient universels et ne concernaient pas un secteur d'activité en particulier, certaines entreprises pouvaient avoir un impact plus important que les autres dans un domaine précis relevant des objectifs (par exemple la consommation d'énergie pour les entreprises manufacturières). Il convenait donc d'approfondir le débat sur la façon dont les entreprises évaluaient l'importance relative.

19. Pendant le débat qui a suivi, plusieurs représentants et participants ont soulevé des questions portant notamment sur la nécessité de préciser les notions de publication d'informations sur la durabilité et de publication d'informations sur les ODD et d'harmoniser les cadres existants, ainsi que sur le critère essentiel de fiabilité des informations communiquées et le rôle du suivi dans le respect et l'application des dispositions. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement en matière de publication d'informations sur la durabilité afin que leurs gouvernements puissent mobiliser le secteur privé en faveur du développement durable. Un autre représentant a dit qu'il importait de veiller à ce que les engagements politiques de haut niveau tels que les ODD soient traduits en actions concrètes et en mesures techniques, par exemple dans la réglementation comptable.

20. Évoquant les efforts visant à garantir que les entreprises publient des informations de qualité sur la durabilité, un autre intervenant a indiqué que les pratiques de consommation et d'achat pouvaient inciter les entreprises à mieux communiquer sur les

questions d'environnement, de société et de gouvernance. Les connaissances et l'éducation financières pouvaient favoriser l'investissement, la consommation et la production responsables. Les informations descriptives, qu'elles soient communiquées dans les rapports ou par d'autres voies (par exemple dans les médias), jouaient à cet égard un rôle particulièrement important. L'intervenant a présenté des études qui montraient que les indices d'investissement durable pourraient surpasser la performance moyenne du marché, et a déclaré que dans les entreprises, les questions de gouvernance et d'éthique étaient de plus en plus à l'origine du renvoi de dirigeants.

21. L'intervenant suivant a insisté sur le fait que l'information intégrée pourrait contribuer à abolir le cloisonnement entre les données financières et non financières au niveau de l'entreprise et favoriser la prise en compte de la durabilité dans la réflexion stratégique à long terme des sociétés. Il a présenté une étude de cas portant sur Itaú Unibanco, pour illustrer le secteur des services financiers d'un pays en développement, et en particulier les efforts déployés par cette banque dans le domaine de l'éducation financière, de la transparence et de l'évaluation du risque, ainsi que des questions sociales et environnementales. La banque avait conçu une matrice fondée sur les ODD dans le cadre de son rapport intégré afin de fournir à toutes les parties intéressées des informations sur la création de valeur. Grâce à cette matrice, les préoccupations et les possibilités liées à la durabilité avaient été intégrées dans les processus de collecte des données et de prise de décisions de l'entreprise.

22. Le dernier intervenant a déclaré qu'au-delà du débat sur les méthodes relatives à la publication d'informations sur la durabilité, il importait également de tenir compte des résultats concrets obtenus par les entreprises. Les indicateurs de base proposés par la CNUCED étaient un seuil de référence pour la publication d'informations sur des éléments généraux communs à toutes les entreprises, indépendamment de leur lieu d'implantation et du contexte dans lequel elles opéraient. Les recherches de la CNUCED, notamment l'analyse empirique des pratiques actuelles en matière de publication, avaient montré que les entreprises disposaient déjà souvent des ressources nécessaires à l'élaboration de rapports sur les indicateurs de base et qu'elles publiaient des informations à ce sujet. Faisant écho au débat sur l'importance relative, l'intervenant a déclaré que les évaluations de l'importance relative se situeraient au-delà du seuil de référence existant. Il a fait référence à une étude de cas réalisée pour la CNUCED sur une entreprise de taille moyenne qui parvenait à publier des informations de qualité sur la durabilité principalement grâce à la démarche volontariste du conseil d'administration et à une stratégie claire.

23. Un représentant a souligné que les recommandations de la CNUCED relatives à l'information sur la durabilité devraient être non contraignantes et tenir compte des infrastructures comptables spécifiques à chaque pays. Il a fait observer qu'il serait peut-être utile d'examiner plus avant certains indicateurs de base, et qu'il serait souhaitable d'adopter une démarche fondée sur des principes pour veiller à ce que la publication d'informations sur la durabilité profite à toutes les parties prenantes.

24. Les intervenants et certains représentants ont soulevé d'autres questions, notamment sur le rôle du contrôle interne, de l'assurance et des petites et moyennes entreprises dans la publication d'informations sur la durabilité, ainsi que sur l'universalité des indicateurs de base de la CNUCED et les incidences réglementaires et politiques de ce processus.

C. Rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions

(Point 4 de l'ordre du jour)

25. Dans sa déclaration liminaire sur ce point de l'ordre du jour, le spécialiste de la CNUCED a replacé la question de la publication d'informations dans le contexte de l'évaluation des risques et de la prise de décisions en matière d'investissements. Il a résumé le document de référence (TD/B/C.II/ISAR/82), en soulignant que l'information contribuait à l'efficacité et à la stabilité des marchés de capitaux au bénéfice de toutes les parties prenantes. Des problèmes particuliers se posaient tant aux lecteurs qu'aux auteurs des

rapports, et cinq intervenants ont été invités à formuler des observations sur plusieurs de ces difficultés.

26. Un intervenant a noté que les états financiers comportaient de plus en plus d'informations, et qu'il importait de partager les bonnes pratiques pour veiller à ce que les informations soient fiables et utiles aux investisseurs et aux autres parties prenantes. Il a souligné que les informations sur les risques n'étaient pas suffisamment cohérentes et comparables à l'échelle internationale. Pour améliorer l'information, conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale sur les informations financières ayant trait au climat, il fallait que les évaluations de l'importance relative tiennent compte d'un éventail plus large de parties prenantes ; les cadres communs restaient vagues. Les auteurs des rapports employaient souvent des formulations standard lorsqu'ils avaient de la difficulté à quantifier ou à qualifier les risques ; il fallait se pencher sur cette question.

27. Un autre intervenant a souligné qu'il y avait d'importantes divergences entre les directives relatives à l'information sur les risques destinées au secteur financier (par exemple les principes de Bâle) et les normes IFRS. Il existait notamment des différences entre les principes de Bâle et la norme IFRS 9 quant aux obligations en matière de fonds propres et à l'estimation des pertes financières, qui compliquaient la publication d'informations par les banques. Il existait donc des difficultés propres au secteur concernant la définition du degré optimal de divulgation. Les évaluations de l'importance relative permettaient de réduire les formulations standard, et il pourrait être utile de disposer d'un ensemble minimal d'éléments d'information et d'indicateurs de risque clefs. L'ISAR pourrait encourager la coordination ou l'harmonisation des normes d'information existantes, afin de parvenir à un consensus sur les éléments clefs.

28. Certains experts ont dit que la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer dans la formation de consensus et la promotion du dialogue sur la divulgation des risques. Un représentant a estimé qu'il serait opportun de créer un organisme mondial de réglementation chargé de faire respecter des normes minimales intéressant la gestion des risques d'investissement, tandis que selon d'autres représentants et intervenants, la coordination des acteurs du marché constituerait un moyen plus efficace de déterminer le degré optimal de divulgation pour différentes entités. Certains représentants et participants ont insisté sur l'instabilité actuelle des obligations en matière de divulgation des risques, la nécessité de promouvoir une approche intégrée de l'évaluation des risques et les initiatives récentes concernant la publication d'informations pays par pays à des fins fiscales.

29. Présentant le point de vue des agences de notation, un autre intervenant s'est penché sur l'asymétrie de l'information qui continuait de caractériser les marchés des capitaux et sur le rôle de l'information dans la réduction de cette asymétrie entre entreprises et investisseurs. Il a insisté sur la diversité des investisseurs, qui se distinguaient par les classes d'actifs recherchées, l'appétit ou non pour le risque et les horizons de placement, d'où des points de vue différents sur la publication d'informations par les entreprises. Les investisseurs appréciaient généralement les informations complètes, transparentes, comparables et cohérentes, dépourvues de formulations standard. Plutôt que des rapports au contenu normalisé et prévisible, l'intervenant a préconisé la publication d'informations utiles sur les risques et a suggéré le recours aux scénarios de contraintes.

30. Une intervenante a présenté les éléments clefs des Principes pour l'investissement responsable, qui s'articulaient autour de l'objectif général consistant à promouvoir l'investissement responsable et à garantir la durabilité des marchés et la prospérité de la société. Elle a réaffirmé qu'il fallait réinterpréter le principe de l'obligation fiduciaire dans le contexte du renforcement de la publication d'informations, où l'évaluation de l'importance relative devrait prendre en compte un éventail plus large d'acteurs concernés par l'investissement. En outre, parce que les informations relatives à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance présentaient un faible degré d'assurance et se fondaient sur des vérifications internes, les investisseurs n'avaient pas d'informations de qualité sur lesquelles fonder leurs décisions.

31. Un autre intervenant a cependant souligné que les travaux de recherche empirique sur l'emploi de formulations standard donnaient à penser que dans certains cas, une information plus étoffée sur les risques pouvait réduire le rendement des investissements. Une explication possible était peut-être que les acteurs du marché voyaient dans les écarts par rapport aux formulations standard des tentatives de soustraire le comité d'administration et les cadres de l'entreprise à telle ou telle obligation. Des recherches plus poussées étaient nécessaires pour comprendre les conséquences de l'information relative aux risques et de la gestion des risques, aussi bien pour les auteurs que les lecteurs des rapports. On n'avait pas suffisamment de recul par rapport aux informations tenant compte à la fois des risques et des stratégies, d'où de possibles angles morts pour les acteurs de l'investissement.

32. Certains participants ont débattu de la segmentation des risques. Un participant a estimé que les compagnies d'assurances contribuaient utilement à l'évaluation du coût des risques à court et à long terme. Tout en reconnaissant le rôle de ces compagnies, le spécialiste de la CNUCED a précisé qu'il importait que les acteurs non spécialisés soient en mesure de comprendre les risques des entreprises suffisamment bien lorsqu'ils prenaient des décisions d'investissement. Certains représentants et le spécialiste de la CNUCED ont souligné que le développement des technologies était susceptible de simplifier considérablement l'évaluation et l'interprétation des risques.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Application du guide pratique pour le développement de la comptabilité

33. Le secrétariat de la CNUCED a présenté ce point de l'ordre du jour en relevant les principaux aspects du guide pratique pour le développement de la comptabilité, outil d'autoévaluation complet qui était destiné à différentes parties prenantes et dont l'objectif était de renforcer les capacités et d'améliorer l'infrastructure de l'information dans un pays donné. Le guide pratique (composé d'un questionnaire, d'un modèle quantitatif et d'un ensemble de critères d'évaluation et d'indications pour chaque section) était fondé sur des processus de formation de consensus à large participation qui permettaient d'élaborer un plan d'action en faveur du renforcement des capacités. La formation de consensus se traduisait par une approche globale visant à aider les pays à appliquer les normes internationales de comptabilité et de publication d'informations et à en surveiller la mise en œuvre au fil du temps. Le secrétariat de la CNUCED s'employait à actualiser le guide pratique pour mieux l'aligner sur les objectifs de développement durable et tenir compte des dernières tendances en matière d'information relatives à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance, ainsi que pour prendre en considération les caractéristiques supplémentaires des régimes comptables des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME).

34. Un intervenant a exposé les résultats de la mise en œuvre du guide pratique en Colombie pendant l'intersession. Pour la première fois, une coopération de grande ampleur avait été menée par 23 institutions du pays. Jugeant que le guide pratique était un outil exceptionnellement efficace pour recenser les lacunes de l'infrastructure réglementaire et institutionnelle nationale, l'intervenant a demandé à la CNUCED de continuer d'apporter un appui à la Colombie pour l'aider à exécuter le plan d'action défini à l'issue du processus, principalement afin de renforcer les capacités humaines et la participation des comptables à la publication d'informations sur la durabilité. Il a également demandé que dans les prochaines versions du guide, la même importance soit accordée à l'évaluation de l'infrastructure comptable des sociétés cotées et à celle des sociétés non cotées.

35. Un autre intervenant a présenté les résultats d'un programme pilote d'application du guide pratique qui a été exécuté en 2012 dans la Fédération de Russie et de la mise en œuvre plus complète effectuée en 2017. L'application par étapes du guide faisait ressortir l'utilité d'un appui politique permettant d'avancer progressivement, en particulier dans le cas des mesures nécessitant des réformes législatives. Les principaux progrès accomplis pendant la dernière étape s'expliquaient avant tout par l'application de normes d'audit

internationales et par la sensibilisation des parties prenantes lors de l'application initiale du guide en 2012. L'intervenant a évoqué certains domaines où de nouveaux progrès seraient souhaitables, en particulier l'établissement de rapports exclusivement financiers, l'information non financière, les systèmes nationaux d'application et de surveillance du respect des normes, les questions éthiques de fait et les questions éthiques de droit, la traduction des normes et la coordination entre les institutions. Il a suggéré plusieurs modifications à apporter au guide dans sa version actualisée : simplifier la procédure d'évaluation de l'application de guide à l'issue d'un programme pilote, préciser et modifier un certain nombre de questions et consacrer des questions à des problèmes tels que les pots-de-vin, la corruption et le blanchiment d'argent, dans la perspective de la comptabilité.

36. L'intervenant suivant a décrit les progrès accomplis par les acteurs de la comptabilité et de l'audit en Côte d'Ivoire depuis 2012, année où le guide pratique avait été mis en œuvre. Les efforts dans ce domaine étaient notamment motivés par le besoin de montrer aux investisseurs extérieurs que les rapports financiers des entreprises ivoiriennes étaient conformes aux meilleures pratiques internationales. Il importait de pouvoir compter sur un appui politique de haut niveau pour mettre en œuvre efficacement le guide pratique. L'application du guide et d'autres évaluations, comme les rapports de la Banque mondiale sur l'observation des normes et des codes, avaient abouti à des résultats complémentaires qui avait accru l'attention accordée aux réformes législatives. L'application du guide avait permis de renforcer la coopération régionale et de rapprocher les systèmes réglementaires de différents pays, et avait facilité l'agrément des comptables dans 17 pays de la région. Il était important de promouvoir le guide et d'en faire mieux connaître les avantages.

37. En conclusion de la réunion-débat, une autre intervenante a donné un aperçu des mesures qui avaient été prises depuis la mise en œuvre du guide pratique en Ukraine en 2016 et qui portaient en particulier sur les lois relatives à la comptabilité et à l'information financière. Elle a souligné l'importance du guide pratique en tant que moyen de favoriser l'application des normes et réformes internationales. Elle a formulé un certain nombre de propositions pour améliorer la qualité et la pertinence de certaines questions du questionnaire.

La comptabilité et les activités d'information des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en tant que moyen de parvenir à l'inclusion financière

38. Le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu de la mise en œuvre de la composante relative à la comptabilité des MPME du projet d'assistance technique financé par le Compte pour le développement de l'ONU intitulé « Support developing country policy makers in the formulation of national entrepreneurship policies through the implementation of Entrepreneurship Policy Frameworks ». Ce projet avait permis au secrétariat de sensibiliser les décideurs à la contribution de la comptabilité et des assurances à l'inclusion financière des MPME. Le secrétariat a souligné les résultats positifs de différentes activités de renforcement de capacités menées dans le cadre du projet, telles que l'organisation de deux ateliers régionaux (respectivement en Afrique et en Amérique latine) sur les meilleures pratiques et les lignes directrices concernant la réglementation de la comptabilité et des assurances des MPME, ainsi que l'élaboration de recommandations et de publications en la matière et d'outils techniques facilitant la comptabilité de ces entreprises.

39. Un intervenant a apporté des précisions sur l'atelier régional de la CNUCED en Afrique. Il a donné un aperçu de la place des MPME dans l'activité économique de la région et indiqué que plus d'un tiers des faillites d'entreprise étaient imputables à des problèmes de gestion financière, d'assurances et d'accès au financement. L'atelier régional avait aidé à mesurer l'écart entre l'offre et la demande de services de comptabilité. Tandis que les prestataires de services financiers s'estimaient incapables de bien répondre aux besoins des MPME à cause de leurs faibles compétences financières et de l'absence de documents comptables, du point de vue de ces entreprises, les services de comptabilité semblaient trop complexes et conçus exclusivement pour la collecte des impôts. Les participants à l'atelier avaient recommandé de simplifier les cadres comptables des MPME et d'intensifier les activités de renforcement des compétences financières pour aider

ces entreprises à comprendre comment l'amélioration des normes comptables faciliterait la croissance à long terme du secteur.

40. Un autre intervenant a donné des informations sur l'atelier régional de la CNUCED pour l'Amérique latine. Les résultats coïncidaient largement avec les conclusions de l'atelier régional africain, ayant notamment fait ressortir que les MPME trouvaient les normes internationales trop complexes et ne voyaient pas en quoi elles étaient liées à leur propre croissance. L'application des normes aux petites et moyennes entreprises se heurtait à plusieurs difficultés dans la région, à savoir notamment l'insuffisance des capacités techniques et des ressources financières et le fait que ces entreprises n'étaient pas conscientes de la nécessité d'établir les informations comptables à un coût qui ne dépasse pas les avantages qui en découlent. Les principales recommandations issues de l'atelier tendaient à mettre des outils de comptabilité à la disposition des MPME, à entreprendre des recherches supplémentaires sur les pratiques optimales et les expériences relatives à l'application des normes comptables internationales aux MPME et la promotion de régimes comptables simplifiés pour ces entreprises, tels que les Directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises (Orientations du niveau 3).

41. Un autre participant a dit que les principaux facteurs incitant les entreprises à appliquer les normes comptables internationales étaient l'accès aux services bancaires et la création de recettes. La comptabilité était importante pour les MPME car elle permettait de séparer comptabilité de l'entreprise et comptabilité personnelle. Il a invité les organisations comptables professionnelles à élaborer des cadres bien adaptés, à continuer de travailler à l'amélioration des compétences financières et à élaborer des outils technologiques qui permettent aux entreprises d'établir facilement leur grand livre et leurs rapports financiers (par exemple la facturation numérique).

42. L'intervenante suivante a présenté un modèle de microcomptabilité que l'Institut singapourien des comptables agréés avait élaboré pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en vue de définir un cadre simplifié pour les MPME dans la région. Dans son exposé, elle a fait ressortir plusieurs différences techniques essentielles entre les normes IFRS applicables aux petites et moyennes entreprises et le modèle de microcomptabilité, par exemple la mesure des instruments financiers, le degré de complexité et la définition des actifs et passifs financiers et des fonds propres. Elle a invité les participants à prendre le modèle en considération dans les activités qui seraient menées pour simplifier les cadres comptables destinés aux microentreprises.

43. Un autre intervenant a donné un aperçu du régime comptable des MPME en Europe. Les régimes réservés aux microentreprises n'étaient pas courants, mais ils pouvaient aider les MPME à surmonter certaines des difficultés rencontrées pour établir leurs rapports. Pour revoir les cadres comptables des MPME, il importait de trouver un juste équilibre entre la gestion des ressources des entreprises et les besoins des utilisateurs.

44. Le secrétariat de la CNUCED a fait observer qu'une bonne comptabilité était essentielle à l'activité entrepreneuriale et à la formalisation des entreprises dans les pays en développement et a présenté le prototype d'une plateforme technologique, qui avait été élaborée dans le cadre du Programme de facilitation des affaires de la CNUCED et permettait aux entreprises de formaliser leur activité, de tenir leur comptabilité et d'évaluer les incidences fiscales de la formalisation. Souvent, les dirigeants de MPME étaient tout à fait disposés à payer leurs impôts, pour autant qu'ils possèdent des compétences financières et comptables suffisantes et que les obligations de publication soient adaptées aux besoins et aux contraintes qui leur étaient propres.

45. Un représentant a dit que les Philippines envisageaient d'adopter un cadre spécial pour les coopératives. Un intervenant a fait observer que les coopératives représentaient un défi particulier en raison de leur diversité sur le plan de la taille et des objectifs, certaines d'entre elles étant tenues de rendre des comptes à un grand nombre de personnes. Par conséquent, différents types de cadres comptables étaient nécessaires. Un autre intervenant a souligné que les lecteurs des rapports de certaines coopératives avaient des besoins liés à l'intérêt général.

46. Un autre représentant s'est demandé si l'information financière devait se fonder sur la comptabilité de caisse plutôt que la comptabilité d'exercice, ce qui simplifierait le régime applicable et clarifierait la position de trésorerie de l'entreprise, ce dernier élément constituant le but ultime de l'information et un facteur clef de la croissance potentielle des MPME. Plusieurs participants et intervenants ont souligné que la comptabilité d'exercice était indispensable pour établir les états financiers et donc pour permettre aux banques de bien comprendre l'entreprise.

47. Des représentants ont invité le secrétariat de la CNUCED à continuer, en fonction des fonds disponibles, à renforcer la capacité des États membres à appliquer le guide pratique pour le développement de la comptabilité et à faire avancer leurs plans d'action respectifs, y compris dans le domaine de la comptabilité des MPME. Certains représentants ont demandé à la CNUCED de continuer de s'efforcer d'améliorer la capacité des acteurs nationaux et régionaux à adapter les cadres d'information aux besoins des MPME et de faciliter l'inclusion financière de ces entreprises.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

48. La trente-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a été ouverte le 1^{er} novembre 2017 par M. Gerard Ee (Singapour), Président de la trente-troisième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

49. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu les membres du Bureau :

<i>Président :</i>	M. David Obwaya Gichana (Kenya)
<i>Vice-Président-Rapporteur :</i>	M. Andrew Staines (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

50. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/80), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entreprises d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Rôle de l'information dans l'évaluation des risques et dans la publication par les entreprises d'informations plus utiles à la prise de décisions.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session.
7. Adoption du rapport.

D. Résultats de la session

51. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 3 novembre 2017, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées et décidé que le Président résumerait les discussions informelles. Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session (annexe I).

E. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

52. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Questions relatives à l'application concrète des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Des représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont participé à la session :

Albanie	Lesotho
Algérie	Lituanie
Allemagne	Madagascar
Antigua-et-Barbuda	Maldives
Arabie saoudite	Malte
Argentine	Maroc
Bélarus	Mauritanie
Bénin	Namibie
Bhoutan	Népal
Brésil	Nigéria
Cambodge	Oman
Chili	Ouganda
Chine	Pays-Bas
Colombie	Philippines
Côte d'Ivoire	Qatar
Djibouti	République de Corée
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suède
Gabon	Swaziland
Gambie	Tchéquie
Hongrie	Togo
Japon	Tunisie
Kazakhstan	Ukraine
Kenya	Zambie
Koweït	Zimbabwe

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :
État de Palestine

* Cette liste comprend uniquement les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.II/ISAR/INF.10.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 4. L'organe ci-après de l'Organisation des Nations Unies était représenté à la session :
 - Comité des commissaires aux comptes
 5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation internationale du Travail
 - Banque mondiale
 7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - Ingénieurs du monde
 - Village Suisse ONG
-